

Création de société civile
Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC STRASBOURG KLEBER 26 PLACE KLEBER 67000 STRASBOURG déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur Xavier HENRY , gérant de la société SCI 2CJC EN FORMATION , société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 9 RUE JEAN MERMOZ 68127 STE CROIX EN PLAINE , déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : M XAVIER HENRY 9 RUE RUDENWADEL 68000 COLMAR
Nombre de parts : 500 Montant versé : 500 €

- Associé : Mme ESTELLE MOREL 23 RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER 68170 RIXHEIM
Nombre de parts : 400 Montant versé : 400 €

- Associé : Mme CLEMENCE HENRY HENRY 9 RUE RUDENWADEL 68000 COLMAR
Nombre de parts : 50 Montant versé : 50 €

- Associé : Mme CELESTE MOREL 23 RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER 68170 RIXHEIM
Nombre de parts : 50 Montant versé : 50 €

En conséquence, sur demande de Monsieur Xavier HENRY , la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 mars 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST16

lu et approuvé

